



problèmes avec le père de mes enfants

Par **lolodu38**, le **04/10/2010** à **09:51**

Bonjour,

Mon mari a quitté le domicile il y a 15 mois et prends nos 2 enfants (de 10 ans et 9 ans) 1 semaine sur 2 et la moitié des vacances (quand il n'a pas mieux à faire).

La procédure de divorce par acceptation est engagée et le jugement doit avoir lieu dans 1 mois et demi.

J'ai accepté tout ce qu'il demandait par amour pour lui, mais il ne comprend pas que ses enfants souffrent de la situation, qu'ils ont des soucis en classe et des problèmes de comportement. Quand j'essaie de l'appeler pour lui en parler, il refuse la discussion.

Il nous a dit qu'il partait pour être seul mais je me doutais qu'il était avec une de ses collègues de travail. Ce qu'il a toujours nié.

Seulement, les enfants et moi les avons vus ensemble et il ment à ses enfants (et à moi-même) sur tout. Les enfants sont désespérés.

Il refuse de nous donner son adresse, il refuse de recevoir ses enfants chez lui et les emmène chez ses parents. Il ne s'occupe pas d'eux, les appelle très rarement et simplement pour les réprimander. Il part en vacances sans eux même lorsqu'il en a la garde. Il ne s'occupe pas des devoirs scolaires et ne contacte pas les enseignants.

Les enfants ne veulent plus voir leur papa.

Merci de me conseiller afin de les aider. Est-il possible qu'il n'aient plus de contact avec leur papa ? Comment faire ?

Si jamais il m'arrivait quelque chose, est-il possible de désigner un tuteur qui ne soit pas leur père ?

Merci de vos conseils

Laury

Par **Domil**, le **04/10/2010** à **14:23**

Les enfants ne peuvent pas décider de ne pas voir leur père.

Est-ce qu'il y a déjà eu l'ONC ? Si oui, les droits du père sont établis par jugement, vous ne pouvez y déroger.

Si non, voyez avec votre avocat, pour ne pas vous mettre en tort.

Si vous désignez un tuteur par testament ou déclaration spéciale, ça sera pris en compte

uniquement si le père est déjà décédé. Si vous décédez, le père aura d'office la résidence exclusive et l'autorité parentale exclusive. Vous ne pouvez rien faire pour ça.

PS : Amha, le père veut éviter que vous sachiez qu'il a déjà refait sa vie parce que vous le dites vous-même, vous faites tout ce qu'il veut par amour (arrêtez, lui ne vous aime pas). ça devrait se calmer quand le divorce sera prononcé. Et ne mêlez pas vos enfants à votre desespoir amoureux (ça pourrait vous être reproché)

Par **lolodu38**, le **04/10/2010** à **14:55**

Merci beaucoup pour votre réponse

Laury